

**BANQUE DE FRANCE**  
**DÉCISION DU GOUVERNEUR**

D.R. n° 2020-22

du 27 novembre 2020

Organisation des directions générales de la Banque de France  
Concerne la DGSI

Section : 0.2.1

**LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

**DÉCIDE**

**Article 1er :** Au sein de la direction générale du Système d'information (DGSI), la direction filière métiers pour les services à l'Économie et métiers de Moyens (DIEM) est créée le 16 novembre 2020. La direction filière métiers Statistiques, Prudentiel et Opérations (DISPO) et la direction des Services communs (DISCO) sont créées le 1<sup>er</sup> décembre 2020. La direction de la transformation digitale (DIGIT), la direction des projets (DIPRO) et le Cabinet dédié à la direction des données et des services analytiques (DDSA) sont supprimés au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La nouvelle organisation vise à renforcer la relation partenariale avec les directions générales métiers de la Banque, et également à apporter une plus grande simplicité et clarté dans les relations avec les métiers tout en intégrant mieux entre elles les fonctions innovation, études, réalisation et mise en production des applications.

**Article 2 :** Jusqu'au 31 décembre 2020, la direction générale du Système d'information (DGSI) comprend :

- le Cabinet de l'organisation et de l'information en charge des activités de gestion des ressources humaines, relations sociales, contrôle de gestion et budget, logistique et informatique pour le pôle informatique,
- la direction de la transformation digitale (DIGIT) en charge de définir les règles d'évolution du système d'information, de valoriser le patrimoine d'information et de conseiller les domaines en matière d'organisation,
- la direction des projets (DIPRO) en charge de la réalisation des projets informatiques et de l'évolution du système d'information,
- la direction de l'informatique et des télécommunications (DIT) qui assure le bon fonctionnement du système d'information, sa sécurité, sa continuité et répond aux demandes des clients dont il gère l'environnement informatique,
- la direction filière métiers pour les services à l'Économie et métiers de Moyens (DIEM), en charge du système d'information des domaines Services à l'Économie et des domaines de moyens,
- la direction filière métiers Statistiques, Prudentiel et Opérations (DISPO), en charge du système d'information des domaines Opérations, Statistiques, Études et Prudentiel,
- la direction des Services communs (DISCO), en charge des services et composants communs du système d'information, tels que l'environnement de travail, l'usine logiciel, les services cloud et les portails institutionnels,

- le Cabinet de la direction des données et des services analytiques (DDSA) en charge des activités de gestion des ressources humaines, relations sociales, contrôle de gestion et budget, logistique et informatique pour les activités de la DDSA,
- la direction des données et des services analytiques (DDSA) qui met en œuvre la stratégie définie par le CDAO afin que la Banque transforme ses données en un capital pleinement valorisé.
- Est également rattaché à la direction générale, le service Vision Internationale, STratégie et Architecture (VISTA) en charge de l'animation de la communauté des architectes, de la formalisation de la stratégie d'architecture, et du support aux équipes de la DGSI intervenant dans des contextes européens (SEBC) ou internationaux.

**Article 3 :** À compter du 1er janvier 2021, la direction générale du Système d'information (DGSI) comprend :

- le Cabinet, qui gère les moyens humains, financiers et logistiques de la direction générale et qui a en charge à ce titre la gestion administrative des agents, la formation, les relations sociales, la communication, la gestion budgétaire et le contrôle de gestion, la gestion des actifs logiciels et le pilotage de la performance, Deux directions « filière métiers » en charge du système d'information- de l'innovation à la mise en production- et de la relation clientèle :
- la direction filière métiers Statistiques, Prudentiel et Opérations (DISPO), en charge du système d'information des domaines Opérations, Statistiques, Études et Prudentiel,
- la direction filière métiers pour les services à l'Économie et métiers de Moyens (DIEM), en charge du système d'information des domaines Services à l'Économie et des domaines de moyens,
- la direction des Services communs (DISCO), en charge des services et composants communs du système d'information, tels que l'environnement de travail, l'usine logiciel, les services cloud et les portails institutionnels,
- la direction de l'informatique et des télécommunications (DIT), en charge du bon fonctionnement du système d'information, de sa sécurité, de sa continuité et de la fourniture des offres techniques auprès de clients externes,
- la direction des données et des services analytiques (DDSA) qui met en œuvre la stratégie définie en matière de datascience, intelligence artificielle et méthodologie d'analyse de données afin que la Banque transforme ses données en un capital pleinement valorisé. Cette direction est également en charge de la gouvernance de la donnée.
- Sont également rattachés à la direction générale :
  - le service Vision Internationale, STratégie et Architecture (VISTA), en charge de l'animation de la communauté des architectes, de la formalisation de la stratégie d'architecture, et du support aux équipes de la DGSI intervenant dans des contextes européens (SEBC) ou internationaux,
  - le service d'organisation (ORGA) en charge des missions d'organisation, de l'accompagnement au changement et de l'animation des communautés : refonte des processus et assistance à maîtrise d'ouvrage,
  - le service Digital Office (DIGITAL OFFICE), en charge de la démarche de digitalisation, d'agilisation et d'innovation, et animant le LAB,
  - le service Maîtrise des Risques et Conformité (MRC) en charge de la maîtrise des risques et de la gestion de la conformité.

**Article 4 :** La présente décision entre en vigueur à la date de publication au registre de publication officiel de la Banque de France.  
Elle produit des effets rétroactifs à compter de la date de création de la direction filière métiers pour les services à l'Économie et métiers de Moyens (DIEM) le 16 novembre 2020 pour cette seule direction.

La présente décision abroge la décision réglementaire n°2020-07 du 18 mai 2020 à l'exception de l'article 3 relatif à l'organisation du Secrétariat général et de l'article 4 relatif à l'abrogation des décisions réglementaires n°2019-13 du 24 juillet 2019 et n°2019-30 du 31 décembre 2019 relatives respectivement à l'organisation du Secrétariat général et de la DDSA.

Le Gouverneur,

François VILLEROY de GALHAU